

# Pêche à pied

La commission Pêche à Pied s'est réunie dans le cadre du 33<sup>ème</sup> Congrès. Après avoir pris en compte la situation sur l'ensemble du littoral, elle a élaboré les propositions suivantes. Ces dernières, après validation par le Comité Directeur et présentation en AG, ont été envoyées aux ministères concernés :

La situation générale de la pêche à pied en France est préoccupante ; elle souffre d'un manque de considération et fait l'objet d'attaques incessantes de la part des Affaires Maritimes sous la pression de l'activité professionnelle.

La commission demande que les associations soient systématiquement consultées dans tous les domaines qui concernent la pêche de loisir, en particulier :

- la réglementation concernant les tailles, engins, zones et périodes de pêche ;
- le classement des zones de salubrité ;
- l'information sur les enquêtes publiques ayant pour objet la création, l'extension et le changement d'affectation des concessions conchylicoles ;
- le balisage des parcs conchylicoles ;

D'autre part, la commission demande que les associations représentatives soient obligatoirement destinataires des arrêtés pris par les Affaires Maritimes.

On rend responsable la pêche à pied de tous les maux mais on accepte les comportements irresponsables de certains professionnels qui utilisent des moyens mécano-chimiques pour éliminer les parasites qui nuisent au développement de l'espèce à commercialiser, sans se soucier des conséquences environnementales. Par ailleurs, les pratiques de dragage et de chalutage sur l'estran persistent.

## Les quotas

Concernant les quotas nous rappelons une nouvelle fois qu'ils doivent être utilisés à bon escient :

- quand la ressource est menacée (exemple actuel : l'ormeau)
- quand une espèce fait l'objet d'un gros prélèvement avéré sur un gisement naturel (exemples : palourde ou huître plate).
- les Aff Mar les justifient également pour lutter

contre le braconnage mais dans les faits, les bracos étant déjà dans l'illégalité, les quotas ne les arrêtent pas.

## NON AUX QUOTAS INJUSTIFIÉS ! OUI A DE VRAIES MESURES DE PROTECTION DE LA RESSOURCE

Nous appelons d'ailleurs les participants au congrès à signer et faire signer la pétition qui circule actuellement à ce sujet, suite à l'arrêt pris en Manche le 17 février 2006 instituant entre autres, des limitations de capture sur pratiquement toutes les espèces.

## Utilisation de l'estran

La commission rappelle que l'estran fait partie du domaine public maritime ouvert à tous et qu'il ne saurait y avoir une extension indéfinie des installations conchylicoles. Les pêcheurs à pied doivent pouvoir y circuler librement et sans danger (remise en état de l'estran après cessation de l'activité professionnelle).

## Etude de mise en jachère

La mise en jachère de certains secteurs ne paraît pas souhaitable ; les contraintes techniques (surveillance, délimitation,...) semblent difficiles à mettre en œuvre. L'avis des scientifiques est contradictoire et rien ne prouve en l'état actuel des choses, que cette solution soit la meilleure pour la protection de la ressource. La commission pense par contre qu'il faut développer les moyens d'information et de sensibilisation aux bonnes pratiques à destination du public et déplore que certaines collectivités ou instances administratives ne s'impliquent pas dans cette voie (panneaux aux accès à la mer, dépliants...).

## Comité de suivi de la pêche de loisir

La commission propose une réflexion sur la mise en place dans chaque département, d'un comité de suivi de la pêche de loisir qui aurait pour objet, lors de réunions

annuelles, de dresser le bilan de l'activité de la pêche de loisir (à pied et en bateau) et de proposer des solutions aux problèmes rencontrés. Ce comité pourrait regrouper les administrations concernées, les élus, les représentants du tourisme, des professionnels de l'activité pêche de loisir et des associations.

**Présents :** Annick DANIS (APRN), Jean-Claude FAVREAU (APP Batz / Mer), Claude RENARD (APPC), André VERDURE (AUP Roubaril), Pascal RIVALANT (La Lutine), Pierre LE GALL (APPB), Raymond LARUE (APPC), Louis FICHER (APPC), Jean LEPIGOUCHET (CPAGranville), Bernard RIGOT (CPAGranville), Jean-Paul LEBOYER (AUP Roubaril), François GOSSELIN (APPC).

*La Commission Pêche à Pied*

